

# Association nationale pour la gestion de l'équarrissage des équidés

**Focus Hauts-de-France 2024**  
source IFCE

70 900 ÉQUIDÉS INSCRITS AU SIRE  
2 070 NAISSANCES DÉCLARÉES

**POUR QUI ?** Détenteurs d'équidés disposant d'un **numéro de Sire**

**POURQUOI ?**

Le service public de l'équarrissage a disparu il y a maintenant 12 ans, laissant le soin à chaque filière animale de s'organiser et de négocier directement avec les équarrisseurs, pour **fixer les tarifs de l'enlèvement des animaux morts**.

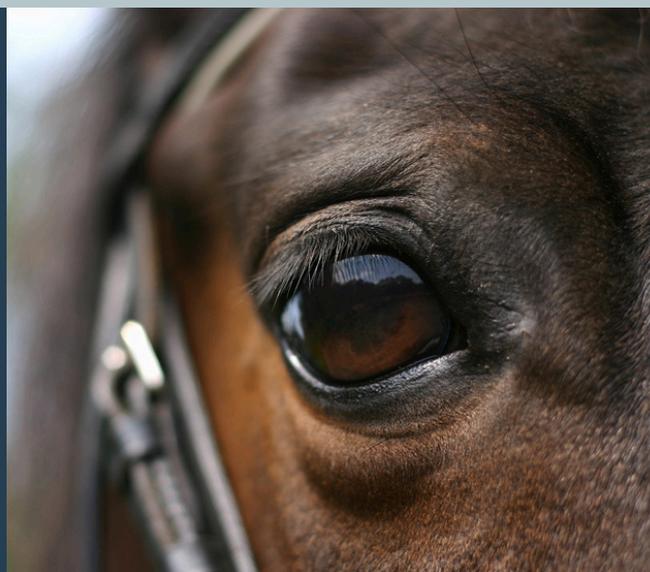
C'est dans ce contexte qu'a été créée l'association **ANGEE ÉQUIDÉS** qui **s'intéresse exclusivement à l'équarrissage des équidés**. Depuis sa création, l'ATM vise à rassembler les institutions représentant les utilisateurs et propriétaires d'équidés. Son but est notamment de négocier avec les principales sociétés d'équarrissage pour définir les tarifs et les compétences territoriales.

**COMMENT ?**

Il appartient au propriétaire de l'animal de payer le coût de l'enlèvement. A ce titre, l'ATM ANGEE propose un **service de paiement en ligne des frais d'équarrissage mis en place par l'IFCE**, selon les tarifs qu'elle a négociés avec les équarrisseurs. Les tarifs d'enlèvement (en lien avec les autres filières) et de destruction des carcasses ont été **négociés par l'ANGEE**. Ils sont mutualisés et permettent d'optimiser le coût de l'équarrissage en fonction du type d'équidé et du lieu où doit s'effectuer l'enlèvement.

## ↳ POURQUOI DÉCLARER LA MORT DE MON ÉQUIDÉ ?

- Déclarer la mort d'un équidé au fichier central SIRE est une obligation réglementaire.
- Permettre de fiabiliser les informations de la base de données SIRE et ainsi:
  - ▶ Connaître le nombre d'équidés vivants en France et son évolution
  - ▶ Réaliser des études prospectives avec la filière



## ↳ ANTICIPER POUR MIEUX GÉRER

- 1 **Au cours de la vie de l'équidé** Je me renseigne sur les différents moyens d'enlèvements existants pour préparer l'éventualité de sa mort
- 2 **A la mort de l'équidé** Je réalise la démarche permettant l'enlèvement de l'animal selon mon choix
- 3 **Après l'enlèvement** Je m'assure que la mort est bien enregistrée au SIRE

# Je suis détenteur, L'ANGEE ÉQUIDÉS m'accompagne



**JE SUIS CONFRONTÉ À LA MORT  
D'UN ÉQUIDÉ : QUE FAIRE ?**

**3 POSSIBILITÉS**

**Le saviez-vous ?**

L'enfouissement d'un équidé est strictement interdit sous peine d'une amende de 3 750 euros (Article L.228-5 du code rural).



**ANGEE ÉQUIDÉS** : Je souhaite bénéficier du service en ligne et des "tarifs filière" négociés



**Autre service d'équarrissage** : Je contacte l'équarrisseur de mon choix (tarif non négocié)



**Service de crémation** : Je contacte la société Horsia



## Solution ANGEE ÉQUIDÉS

- ✓ Connectez-vous à votre Espace SIRE sur [www.ifce.fr](http://www.ifce.fr)
- ✓ Sélectionnez l'équidé, précisez l'adresse du lieu d'enlèvement.
- ✓ Payez par carte bancaire les frais d'équarrissage. (tarif négocié par ANGEE ÉQUIDÉS)
- ✓ Imprimez l'attestation de paiement à remettre à l'équarrisseur.
- ✓ Votre région est desservie par ATEMAX, vous serez automatiquement redirigé pour finaliser la prise de rendez-vous.
- ✓ ANGEE ÉQUIDÉS enregistre automatiquement la mort de votre équidé au SIRE.



IL EXITE EN FRANCE  
4 SOCIÉTÉS D'ÉQUARRISSAGE  
AGRÉÉES POUR LES ÉQUIDÉS  
ATEMAX / SECANIM / SOPA / PROVALT

### Vos références en région Hauts de France (départements 02 / 59 / 60 / 62 / 80)

Localisation	Société équarrissage référente	Cheval de selle	Poney / Âne	Trait	Moins de un an	Poulains	Mules	Croisement
Hauts-de-France	ATEMAX	220,00 €	110,00 €	289,00 €	33,00 €	91,00 €	180,00 €	180,00 €

\*Tarif TTC négocié ANGEE ÉQUIDÉS au 06/03/25



**ATM**  
EQUIDÉS ANGEE

Association nationale pour la gestion de l'équarrissage des équidés  
Président ANGEE ÉQUIDÉS : Monsieur Jean-Michel Buttner



atm.equides.angee@gmail.com



[www.angee.fr](http://www.angee.fr)